

Il convient donc que nous nous réunissions tous dans un commun concert de louanges, pour Lui en rendre de solennelles actions de grâces.

C'est à cette fin, N. T. C. F., que, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1^o Le jeudi de la troisième semaine de l'Avent, vingt-unième jour du mois de décembre prochain, on célébrera dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse, où l'office public a coutume de se faire, une messe solennelle d'actions de grâces, suivie du chant d'un *Te Deum*, pour remercier Dieu des grands biens spirituels et temporels dont il a daigné nous combler durant cette année ;

2^o En annonçant cette grande messe le dimanche précédent, MM. les Curés, Desservants et Missionnaires inviteront leurs fidèles à y communier, en aussi grand nombre qu'il sera possible ;

3^o Le même jour, toutes les Communautés Religieuses feront une communion générale, dans l'intention de joindre leurs actions de grâces à celles des autres fidèles.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises où devra se chanter cette messe, et en chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre sceau, le sceau de l'Archevêché, et le contre-sceau de notre Secrétaire, le quatrième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-cinq.



† C. F. EVEQUE DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, P^{RE}.
Secrétaire.